

Informations sur l'échange automatique des données des animaux

Le but principal est de remplacer la transmission manuelle des données sur la quantité de lait par le contrôleur laitier dans le cadre de l'épreuve de productivité laitière (EPL). Les données sur la quantité de lait sont transmises automatiquement aux bases de données des fédérations d'élevage.

Conditions

Peuvent s'inscrire pour l'échange automatique des données des animaux, les exploitations disposant

- d'un robot de traite et
- d'un accès à Internet et d'une connexion Internet.

Les animaux **doivent** être enregistrés avec le numéro de l'animal de la BDTA correct dans les systèmes de toutes les installations de traite :

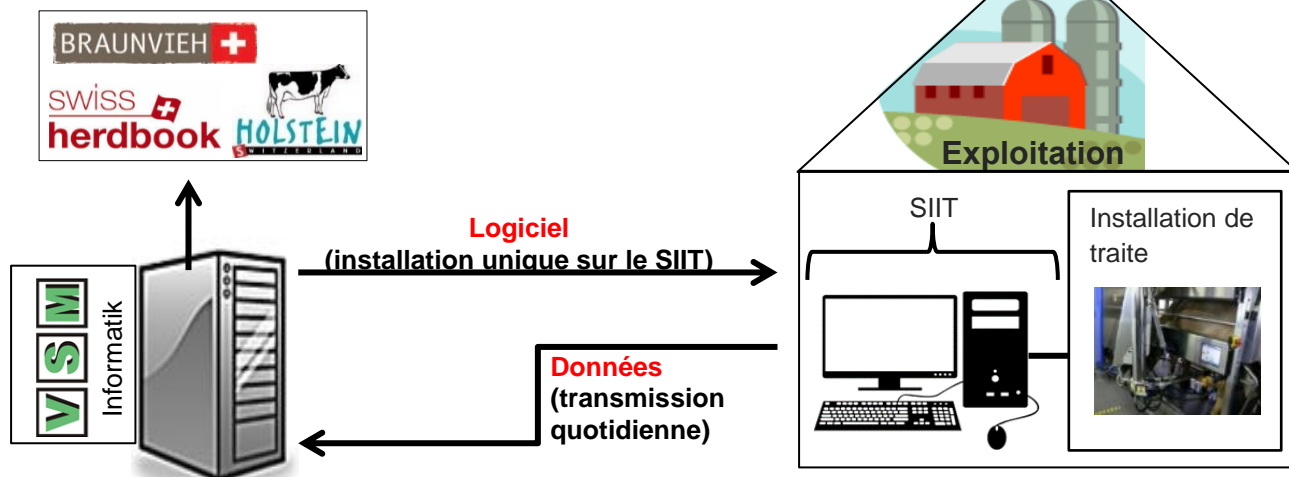
- Code du pays plus numéro complet à 12 chiffres ;
- Format uniforme de données, sans espaces et points ;
- Numéros étrangers précédés d'un zéro.

Faux format :	Format correct :
CH 120.0774.6000.1	CH120077460001
AT 142325122.0	AT001423251220

Seules des données saisies dans le robot comme décrit précédemment peuvent être transmises.

Participation

Pour participer à l'échange automatique des données des animaux, les exploitations s'inscrivent par écrit avec la déclaration de participation en annexe. D'entente avec les fabricants de machines de traite, l'entreprise informatique hollandaise VSM installe ensuite un logiciel sur le système d'information de l'installation de traite (SIIT) par un accès à distance tel TeamViewer. Un classeur ne pouvant pas être ouvert apparaît sur l'ordinateur après l'installation. Les données sont transmises automatiquement tous les jours et reprises par les fédérations d'élevage. Ces données brutes sont utilisées pour l'épreuve de productivité, l'évaluation génétique et les évaluations zootechniques. L'installation doit être répétée en cas d'actualisation du système d'exploitation.



Installations de traite

Des exploitations possédant des robots des marques ci-après ont été testées pendant une longue phase pilote en 2018 en collaboration avec les fabricants :

- Lely/T4C
- DeLaval/Delpro, Alpro
- Fullwood/Crystal (uniquement avec logiciel complémentaire)
- GEA/Dairyplan
- Happel/Saturnus avec Tim
- BouMatic/uniquement avec BouMatic Open Interface (BMOI)

Veuillez contacter le fabricant de votre machine de traite si vous avez des questions.

Nouvelle méthode de traite AZ4

En s'inscrivant à l'échange automatique des données des animaux, l'exploitation passe automatiquement à la méthode de traite AZ4. Pour calculer la moyenne journalière, les données concernant toutes les quantités de lait produites par l'animal au cours des 96 dernières heures (4 jours) sont prises en compte selon ICAR.

Coûts et coûts supplémentaires selon les marques

Les coûts uniques d'installation et les coûts annuels de monitoring occasionnés pour les exploitations sont pris en charge par les fédérations d'élevage. Les coûts supplémentaires suivants viennent s'ajouter selon les marques :

- Une extension du logiciel Crystal d'un coût unique d'env. CHF 1000 est nécessaire pour la connexion d'une installation Fullwood ;
- Si BouMatic Open Interface (BMOI) manque sur une installation BouMatic, des coûts d'env. 600 euros peuvent être engendrés pour l'installation.

Les fabricants facturent ces coûts supplémentaires directement aux exploitations. Veuillez contacter le fabricant de votre machine de traite si vous avez des questions.